OD PARTICIPATIONS (France) SAS
126, avenue du Poteau
60 300 SENLIS

DOSSIER D'ENREGISTREMENT.

OCTOBRE 2013.

VOLET 1 : RESUME SUCCINCT ET NON TECHNIQUE.

SOMMAIRE.

AVANT - PROPOS..... 3

1. RESUME SUCCINCT ET NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT..... 4

1.1. INTEGRATION DU SITE OFFICE DEPOT..... 4

1.2. IMPACT SUR LE MILIEU NATUREL, LA FAUNE ET LA FLORE..... 5

1.3. IMPACT SUR LE PATRIMOINE CULTUREL OU ARCHITECTURAL..... 5

1.4. IMPACT SUR L'EAU..... 6

1.5. IMPACT SUR L'AIR..... 6

1.6. IMPACT SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL..... 7

1.7. IMPACT LIE AUX EMISSIONS SONORES..... 7

1.8. IMPACT LIE AUX DECHETS..... 8

1.9. IMPACT LIE AU TRAFIC..... 8

1.10. IMPACT LIE A L'UTILISATION DES ENERGIES..... 9

1.11. IMPACT SUR LE CLIMAT..... 9

1.12. RISQUE SANITAIRE..... 10

1.13. MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES..... 10

2. RESUME SUCCINCT ET NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS..... 11

2.1. ENVIRONNEMENT ET VOISINAGE..... 11

2.2. EVALUATION DES RISQUES..... 13

2.3. EVALUATION DES EFFETS DES SCENARII MAJEURS..... 14

2.4. TRAITEMENT DES SCENARII MAJEURS..... 38

2.5. MOYENS D'EXTINCTION ET DE RETENTION..... 45

AVANT - PROPOS.

La société **Office DEPOT** de Senlis (60) est une installation classée pour la protection de l'environnement soumise au régime de l'Enregistrement pour son activité de stockage de matières combustibles (rubrique 1510 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Dans le cadre des évolutions techniques et organisationnelles en cours d'apparition sur son site de Senlis, et de sa démarche de régularisation administrative, la société **Office DEPOT** a réalisé un dossier d'enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

En raison des sollicitations d'aménagement demandées aux regards des attentes et des prescriptions réglementaires éditées par l'arrêté du 15 avril 2010[1], la société **Office DEPOT** a réalisé son dossier d'enregistrement selon la structure d'un dossier d'autorisation. Cette démarche a été entreprise afin de prendre pleinement en compte les demandes d'aménagement et les moyens compensatoires qui sont mis en œuvre par la société.

Cette partie ci-dessous constitue le volet n° 1 : « Résumé succinct et non technique» de ce dossier d'enregistrement suivant la structure d'un dossier d'autorisation.

Plus particulièrement ce présent volet à pour objet de synthétiser les éléments majeurs constituant les dossiers d'étude d'impact (volet n° 2) et d'étude des dangers (volet n° 3) intégrés à ce dossier d'enregistrement.

[1] Arrêté du 15 avril 20101 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

1. RESUME SUCCINCT ET NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT.

1.1. INTEGRATION DU SITE OFFICE DEPOT.

La société **Office DEPOT** est un site industriel de taille moyenne, situé au Nord de la commune de Senlis.

Elle est implantée plus précisément au niveau de la zone industrielle et commerciale de Villevert.

Ses bâtiments et autres structures présentent les caractéristiques des zones commerciales et industrielles : couleur grise et claire, absence d'éléments de grande hauteur, en respect notamment avec les attentes du règlement de zone.

Les installations de la société sont implantées sur ce secteur depuis de très nombreuses années (1971). Elles ont connu une évolution analogue à cette zone industrielle et commerciale de Villevert. Ces installations font donc partie de l'identité visuelle du secteur.

La société **Office DEPOT** a pris en compte cette notion d'intégration dans le paysage. Cette démarche se fait ressentir particulièrement dans la gestion des installations qui sont le plus possible homogènes, et vis-à-vis des espaces libres qui sont dans la mesure du possible végétalisés.

D'une manière générale, le site est situé légèrement en contrebas des axes de circulation, un rideau naturel d'arbres et de buissons permet d'atténuer la perception visuelle de la société.

A la vue de ces éléments, on peut donc considérer que l'impact visuel de la société **Office DEPOT** sur le paysage est faible.

1.2. IMPACT SUR LE MILIEU NATUREL, LA FAUNE ET LA FLORE.

La société **Office DEPOT** est située sur la commune de Senlis au cœur du Parc Naturel Régional, « Oise Pays de France ». Cette situation géographique rend la société **Office DEPOT** proche de nombreuses zones, espaces naturels présentant de grands intérêts écologiques, faunistiques ou floristiques.

Cependant, le recensement des différentes zones d'intérêts particuliers pour la protection et la préservation de la faune ou de la flore a permis de montrer que la société **Office DEPOT** n'est pas directement implantée dans ces différentes zones (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, corridors écologiques …).

La société n'a pas par son activité d'impact direct sur la faune et la flore environnante. Son fonctionnement n'est pas en effet lié à l'utilisation de ressources faunistiques ou floristiques.

Aucun projet pouvant augmenter l'emprise au sol de la société n'est actuellement prévu en dehors de ses limites de propriétés. L'implantation de la société **Office DEPOT** dans une zone industrielle ne présente pas d'intérêt particulier pour la faune et la flore.

A la vue de ces éléments, on peut estimer que la société **Office DEPOT** n'engendre pas d'impact sur ces milieux particuliers.

1.3. IMPACT SUR LE PATRIMOINE CULTUREL OU ARCHITECTURAL.

La société **Office DEPOT** n'est pas située à proximité d'un monument historique (rayon de protection).

La zone d'implantation de la société **Office DEPOT** n'est pas une zone de présomption de prescriptions archéologiques,

Aucun projet d'installations nouvelles, de construction d'édifices ou d'ouvrages particuliers n'est prévu en dehors de l'emprise au sol et des limites de propriété de la société **Office DEPOT**.

La société **Office DEPOT** ne se trouve pas dans les délimitations des sites classés des alentours,

A la vue de ces éléments, nous pouvons estimer que la société **Office DEPOT** n'a pas d'impact sur le patrimoine historique et culturel de la région.

1.4. IMPACT SUR L'EAU.

Avec une consommation annuelle d'environ 3 700 m^3, la société **Office DEPOT** ne peut être considérée comme une grande consommatrice d'eau.

Le site n'est pas à l'origine de rejets d'effluent industriel particulier. Son activité génère des rejets d'eaux sanitaires et d'eaux pluviales. Le traitement de ses rejets est adapté à leurs caractéristiques et font l'objet d'une convention de rejet avec la Mairie de Senlis.

Les eaux sanitaires et non domestiques font l'objet d'un traitement adéquat par raccordement au réseau communal. Cette gestion est réglementée par une autorisation de déversement.

Le rejet des eaux pluviales n'engendre pas d'impact sur le milieu récepteur, et font l'objet d'un prétraitement adéquat (séparateurs à hydrocarbures),

La société **Office DEPOT** possède les moyens adaptés en cas de déversement accidentel ou de collecte des eaux résiduaires incendies (bassin de confinement, kits anti-pollution),

A la vue de ces éléments et des parties précédentes, on peut estimer que l'impact global de la société **Office DEPOT** sur l'eau et le milieu naturel reste faible.

1.5. IMPACT SUR L'AIR.

Les rejets atmosphériques de la société **Office DEPOT** sont des rejets de combustion liés au fonctionnement des installations de chauffage. Elle n'est pas à l'origine de rejets atmosphériques de fabrication.

Ces installations de chauffage fonctionnent au gaz naturel. Ce combustible est considéré comme le moins pénalisant du point de vue des nuisances environnementales.

L'entretien et la maintenance de ces installations permettent de s'assurer que leur fonctionnement se fait dans de bonnes conditions. Les rendements de combustion de ces installations sont bons.

Les rejets atmosphériques de la société peuvent être légitimement considérés comme faibles notamment en comparaison à d'autres secteurs d'activités ou sources d'émissions.

La gestion des installations de combustion, les actions entreprises au sein de la société **Office DEPOT** (surveillance des rejets, diagnostic énergétique, sensibilisation, gestion des tournées, etc…) vont dans le sens de ces orientations du Plan Régional de la Qualité de l'Air,

Globalement on peut estimer que la société **Office DEPOT** dispose des moyens nécessaires pour la maîtrise de ces rejets atmosphériques, assurant un impact faible sur la qualité de l'air, compatible avec son environnement.

1.6. IMPACT SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL.

L'ensemble des activités de la société **Office DEPOT** se fait sur des surfaces imperméabilisées.

Par son activité, la société possède une faible quantité de produits liquides susceptibles d'être dangereux pour l'environnement. Ces produits destinés à la vente, sont conditionnés dans leur emballage d'origine et ne font pas l'objet de transvasement,

Seule une cuve enterrée de fioul domestique est présent sur le site. Cependant cette cuve est en double enveloppe avec détection de fuite.

La société dispose de moyens de prévention adaptés aux stockages des produits liquides : rétentions, cuve enterrée double enveloppe, Kits anti-pollution.

Les moyens de confinement permettent de prévenir que tout déversement accidentel ou les éventuelles eaux résiduaires incendie ne puissent atteindre le milieu naturel et par la suite le sol et les systèmes aquifères,

Aucune cavité ou aucun mouvement de terrain n'ont été référencés sur la zone d'implantation de la société **Office DEPOT**,

A la vue de ces éléments, on peut estimer que la société **Office DEPOT** n'engendre pas d'impact sur le sol et sous-sol lié à son activité et qu'elle dispose des moyens de prévention (rétention des stockages, îlotage) adaptés aux risques éventuels qu'elle pourrait présenter en cas de défaillance.

1.7. IMPACT LIE AUX EMISSIONS SONORES.

Un diagnostic acoustique réalisé en octobre 2012 a permis d'évaluer les niveaux sonores engendrés par l'activité de la société **Office DEPOT**. Ce diagnostic a permis que l'activité de la société n'engendre pas de nuisance et respect les contraintes réglementaires.

Ce diagnostic acoustique est reconduit tous les trois ans.

1.8. IMPACT LIE AUX DECHETS.

La production actuelle de déchets de la société **Office DEPOT** a été de 1205 tonnes en 2012 dont 30 tonnes de déchets dangereux. Les déchets d'emballage classiques, type carton, plastique et palette représentent environ 79% du gisement des déchets de la société. Ces déchets font l'objet de traitement de valorisation,

Ces volumes de déchets ne devraient pas connaître d'augmentation significative dans l'avenir.

La grande majorité des déchets fait l'objet d'une valorisation matière, par recyclage ou par réemploi. Lorsque des déchets font l'objet d'un traitement par incinération, cette opération permet une production énergétique. Ce taux a été de 92% en 2012, hors incinération avec récupération énergétique.

L'ensemble des prestations de transport et de traitement des déchets, fait l'objet de contrats avec des sociétés spécialisées, suivant des filières agréées.

La gestion des déchets mise en place par la société **Office DEPOT**, permet de collecter ces derniers au plus près de leur source tout en favorisant une collecte sélective.

À la vue de ces différents aspects, on peut estimer que l'impact de la société **Office DEPOT** vis-à-vis de ses déchets est faible.

1.9. IMPACT LIE AU TRAFIC.

La société **Office DEPOT** est implantée dans une zone géographique qui est desservie par un réseau routier très important. Le réseau routier aux alentours proches, présente des fréquences d'utilisation très importantes et élevées.

Le trafic routier généré par la société **Office DEPOT** s'élève environ à 725 véhicules / jour. Ce trafic qui peut paraître important, n'en reste pas moins limité par rapport à la fréquentation du réseau routier de la zone.

Les infrastructures routières qui desservent la société, permettent d'éviter la traversée des agglomérations et des zones de forte densité de population. Ces infrastructures routières sont suffisamment importantes pour absorber le trafic généré par l'activité du site.

La société **Office DEPOT** ne réalise pas de transport routier en période de week-end et l'aménagement interne au site, permet d'éviter toute manœuvre de véhicule léger ou de poids lourds sur la voie publique.

A la vue de l'ensemble de ces points, on peut estimer que l'impact lié au trafic routier généré par les activités de la société **Office DEPOT** est faible.

1.10. IMPACT LIE A L'UTILISATION DES ENERGIES.

La consommation énergétique de la société **Office DEPOT** est relativement faible. Cette dernière est principalement liée à son volume d'activité et aux conditions climatiques.

Les installations techniques et de combustion font l'objet de maintenance pour permettre une optimisation de leur fonctionnement allant dans le sens de la limitation de la consommation énergétique.

Cette démarche de limitation et d'optimisation de la consommation énergétique de la société **Office DEPOT** a été continuée avec la réalisation d'un diagnostic énergétique.

Ce diagnostic a permis à la société **Office DEPOT** de mettre en place un programme d'action de réduction de sa consommation énergétique pour les années à venir.

A la vue de ces éléments, il est légitime d'estimer que la société **Office DEPOT**, par sa volonté de maîtrise des énergies, possède les moyens nécessaires pour une utilisation rationnelle des énergies.

1.11. IMPACT SUR LE CLIMAT.

Pas son ancienneté, la société **Office DEPOT** ne présente pas les derniers standards actuels dans la conception des bâtiments afin de limiter son impact vis-à-vis du climat.

Cependant bien que les bâtiments soient assez anciens, la consommation énergétique de la société, notamment pour assurer le chauffage et la climatisation des locaux, la production d'eau chaude sanitaire est en corrélation les consommations du secteur tertiaire.

Son activité propre de centre logistique, permet de limiter et d'optimiser le trafic routier. Ce trafic routier reste négligeable au regard du réseau routier avoisinant,

Néanmoins, la société **Office DEPOT** reste consciente des éventuels impacts environnementaux liés à son fonctionnement et à ses utilités. Pour cela, elle a décidé de mener sur la période 2012 / 2013 :

- Un diagnostic énergétique qui a permis à la société **Office DEPOT** de mettre en place un programme d'action de réduction de sa consommation énergétique pour les années à venir,

- Un bilan de Gaz a Effet de Serre. Ce bilan conduit conformément à l'article 75 de la loi du 12 juillet 2010, s'appuie sur le guide du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement « Méthode pour la réalisation des bilans d'émission de Gaz à Effet de Serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 ». Il s' ouvrira sur un plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En conclusion, et au regard de ces divers points, il est légitime d'estimer que la société **Office DEPOT** a un impact limité sur l'environnement et le climat.

1.12. RISQUE SANITAIRE.

Une évaluation de l'impact sanitaire lié aux rejets atmosphériques de la société **Office DEPOT** a été conduite selon les principes et recommandations définis dans le Guide Méthodologique de l'INERIS (version de mai 2003) relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et la réalisation des études d'impact sanitaire.

Cette évaluation a permis de montrer qu'une exposition permanente aux rejets atmosphériques de la société **Office DEPOT** autour de son lieu d'implantation ne doit pas conduire à un risque sanitaire spécifique pour chacun des composés étudiés.

1.13. MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES.

L'analyse des attentes énoncées dans le BREF'S « INDUSTRIES DE TRAITEMENT DES DECHETS » montre que la gestion des déchets mis en place par la société **Office DEPOT** est en adéquation avec ces dernières.

2. RESUME SUCCINCT ET NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS.

2.1. ENVIRONNEMENT ET VOISINAGE

Habitations

Les premières habitations se trouvent à 280 mètres des limites de propriété du site (Sud - Est). Elles sont situées en bordure de l'avenue du Poteau au niveau des résidences Saint Louis et de la Fontaine.

Il n'y a pas d'hôpitaux, ni maison de retraite à proximité même de la société **Office DEPOT**.

Etablissements Recevant du Public (ERP)

Les principaux Etablissements Recevant du Public (ERP) à proximité de la société se situent au niveau de la zone commerciale et industrielle de Villevert.

Ces établissements sont les suivants :

ERP	TYPE	CATEGORIE	ADRESSE	DISTANCE DU SITE (m)
La Halle aux vêtements	**M**	**3°**	Centre commerciale de Villevert	15
Chauss Expo	**M**	**3°**	Centre commerciale de Villevert	15
Netto	**M**	**3°**	Centre commerciale de Villevert	15
Auto Lavage Senlis	**M**	**5°**	Centre commerciale de Villevert	15
Quincaillerie Senlisienne	**M**	**5°**	Avenue du Poteau	350
Intermarché	**M**	**2°**	Centre commerciale de Villevert	70
L'œil du jour	**M**	**3°**	80, avenue du Poteau	350
Garage du Poteau	**M**	**5°**	Avenue du Poteau	400
BARBIER Motoculture	**M**	**5°**	Avenue du Poteau	15

La société **Office DEPOT** est aussi située à proximité des établissements publics suivants :

- Gendarmerie : 3 000 mètres (Sud / Sud-ouest),
- Mairie de Senlis : 1 800 mètres (Sud / Sud-ouest),
- La Poste : 1 950 mètres (Sud),
- Centre de Secours : 1 900 mètres (Sud),
- Centre hospitalier : 3 000 mètres (Sud : Sud-Ouest).

Voies de communication

La société **Office DEPOT** est implantée dans la zone d'activité et commerciale de Villevert, au Nord de la commune de Senlis.

Cette zone d'activité et commerciale est desservie par la route départementale D 1330 (ancienne route nationale RN 330) et l'avenue du Poteau.

L'autoroute A1 via son échangeur n° 8 permet d'accéder directement à la route RD1330 (ex RN330) puis à la RD 1017 (ex RN 17) qui dessert la zone d'activité.

A proximité de la société, les principaux axes de circulation sont :

- La route départementale D1330 qui passe en limite de propriété Nord,
- La route départementale D1017 qui relie les communes de Senlis à Compiègne,
- La route départementale D932a reliant les communes de Senlis à Villeneuve-sur-Verberie,
- La route départementale D1016 reliant notamment les communes de Creil et de Clermont-de-l'Oise. Cette route se situe à environ 8 kilomètres au Nord de la société
- L'Autoroute A1 (Paris – Lille), passant au Sud-Est de la société à environ 2 300 mètres.

2.2. EVALUATION DES RISQUES

Les risques susceptibles d'affecter le site industriel dans son ensemble sont examinés selon une méthode **d'analyse globale des risques**. Elle étudie l'influence de l'environnement naturel, industriel et humain sur la sûreté des installations.

Les risques d'origine interne liés aux opérations ou installations : réception / expédition, stockage, etc., ainsi qu'aux avaries des circuits d'utilités ont été analysés selon la méthode de **l'Analyse Préliminaire des Risques** (APR), **semi-quantitative** (c'est-à-dire incluant une estimation de la criticité) et, par l'analyse détaillée des risques.

La synthèse des analyses des risques effectuées est présentée, dans l'étude de dangers, sous forme de tableaux récapitulatifs, avec évaluation et hiérarchisation des risques en terme de :

- Classe de probabilité d'occurrence (ou fréquence)
- Niveau de gravité des conséquences (effets sur les structures et sur les individus)
- Et cinétique

Cette analyse des risques a été réalisée sans, puis avec prise en compte des mesures de prévention / protection mises en œuvre sur les installations, afin de dégager le risque résiduel représentatif.

Compte tenu des criticités déterminées, les accidents les plus graves et les plus probables sont associés **au stockage de matières combustibles dans les cellules d'entreposage du site**.

2.3. EVALUATION DES EFFETS DES SCENARII MAJEURS

2.3.1. Choix des scénarii d'accidents majeurs.

Suite à l'analyse des risques, les scénarios retenus sont :

- Incendie de chaque cellule :
  - Incendie dans une cellule de stockage supérieure à 6000 m² : Cellule 3 : zone détail + coiffe et Cellule 6 Zone colis complet (PhD 1.1.1),
  - Cellule automatisé CIMAT (PhD 1.2.1),
  - Cellule automatisé TK (PhD 1.3.1),
  - Zone retour ou zone réception (PhD 1.4.1),
  - Incendie local aérosols (PhD 1.5.1).
- Incendie généralisé (PhD 1.6.1).

La hiérarchisation des scénarii avec prise en compte des barrières de sécurité permet de mettre en évidence qu'il y a deux scénarii majeurs (classés dans la zone MMR) :

- Incendie de la cellule TK (PhD 1.3.1),
- Incendie généralisé (PhD 1.6.1).

Des mesures compensatoires vont être mises en place pour maitriser les impacts de ces scénarii.

2.3.2. Hiérarchisation des différents scénarii tenant compte de l'efficacité des mesures de prévention et de protection.

A ce niveau, tous les scénarii envisagés sont repris afin de les hiérarchiser en fonction :

- Des distances d'effets maximales calculées,
- De la probabilité d'occurrence de l'événement,
- De la cinétique de l'événement,
- Du type d'effets redoutés.

Pour les effets thermiques résultant d'un **incendie**, plusieurs zones sont recensées :

- Z2 : 3 kW/m², seuil des effets irréversibles sur l'Homme,
- Z1 : 5 kW/m², seuil des destructions significatives des vitres et des effets létaux sur l'Homme,
- Z0 : 8 kW/m², seuil des effets dominos et des effets létaux significatifs sur l'Homme.

SCENARII EN PRENANT EN COMPTE LES DISPOSITIONS ACTUELLES DU SITE

Définition	Z0 maximal	Z1 maximal	Z2 maximal	Probabilité	Cinétique	Effets redoutés
Incendie cellule 3 : zone détail + coiffe **cible 1,8m**	5	9	16	Improbable	Rapide	Effets thermiques limités au site Emission de fumées sans retombées toxiques au sol Pollution des eaux et du sol limitées au site sans effet pour l'Homme
Incendie cellule 6 : zone colis complet **cible 1,8m**	5	12	22	Improbable	Rapide	Effets thermiques limités au site Emission de fumées sans retombées toxiques au sol Pollution des eaux et du sol limitées au site sans effet pour l'Homme
Incendie de la cellule CIMAT **cible 1,8m**	20	28	45	Improbable	Rapide	Effets thermiques limités au site Emission de fumées sans retombées toxiques au sol Pollution des eaux et du sol limitées au site sans effet pour l'Homme
Incendie de la cellule CIMAT **cible 4,8m**	24	34	46			

Définition	Z0 maximal	Z1 maximal	Z2 maximal	Probabilité	Cinétique	Effets redoutés
Incendie de la cellule TK cible 1,8m	28	45	65	Improbable	Rapide	Effets thermiques limités au site Emission de fumées sans retombées toxiques au sol Pollution des eaux et du sol limitées au site sans effet pour l'Homme
Incendie de la cellule TK cible 6,8m	33	49	68			
Incendie de la cellule TK cible 12,8m	33	51	68			
Incendie de la Zone Réception cible 1,8m	0	5	8	Improbable	Rapide	Effets thermiques limités au site Emission de fumées sans retombées toxiques au sol. Pollution des eaux et du sol limitées au site sans effet pour l'Homme
Incendie de la Zone Retour (aérosols) Cible 1,8m	6	8	14	Improbable	Rapide	Effets thermiques limités au site Emission de fumées sans retombées toxiques au sol. Pollution des eaux et du sol limitées au site sans effet pour l'Homme
Incendie généralisé	33	51	68	Possible mais extrêmement peu probable	Rapide	Effets thermiques limités au site Emission de fumées sans retombées toxiques au sol. Pollution des eaux et du sol limitées au site sans effet pour l'Homme

On trouvera en pages suivantes la représentation graphique des effets de chacun des scénarii retenus décrits ci-dessus.

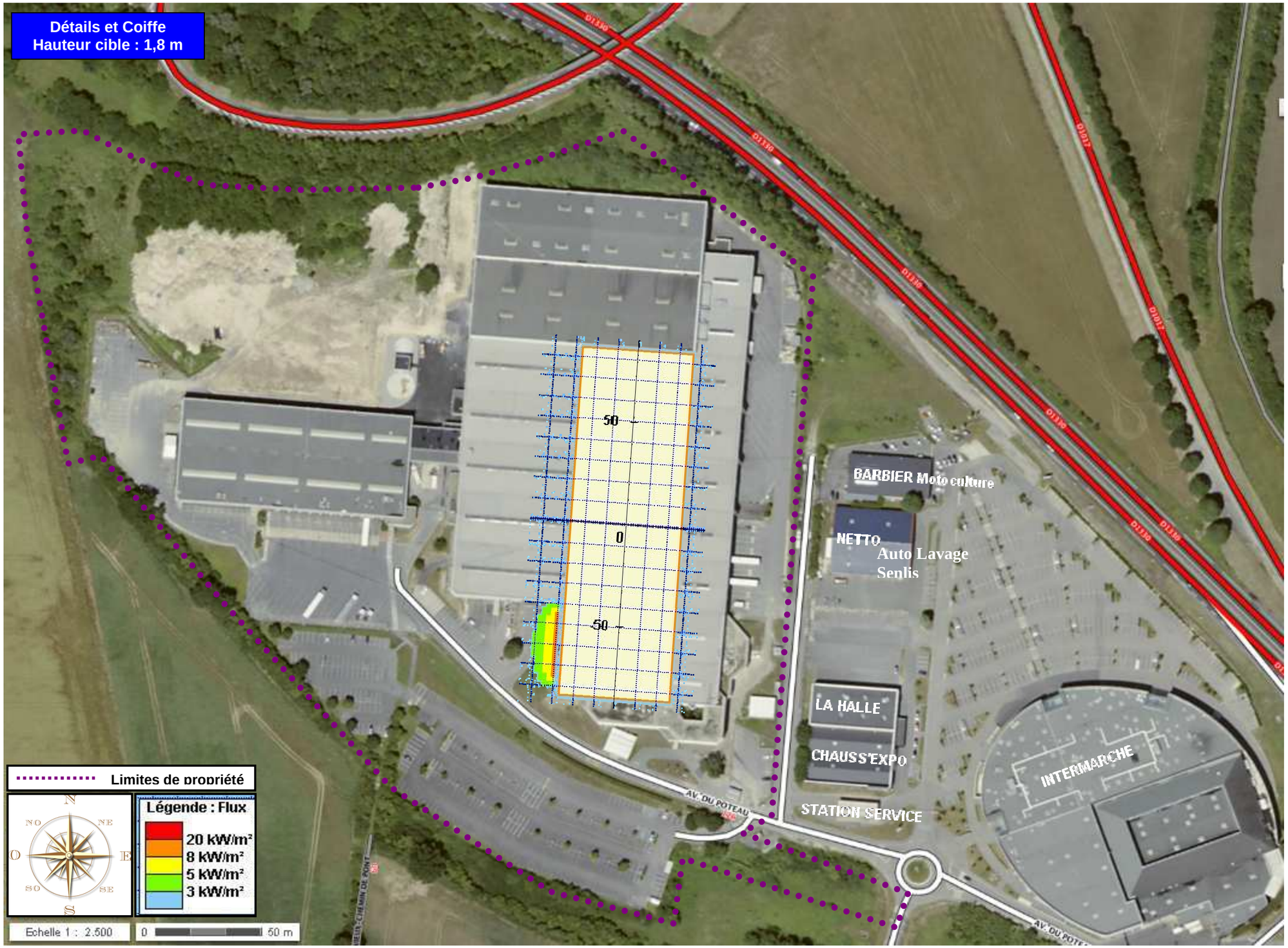
Détails et Coiffe
Hauteur cible : 1,8 m
50
0
50
BARBIER Moto culture
NETTO
Auto Lavage
Senlis
LA HALLE
CHAUSS'EXPO
STATION SERVICE
INTERMARCHE
AV. DU POTEAU
Limites de propriété
Légende : Flux
20 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
N
NO
NE
O
E
SO
SE
S
Echelle 1 : 2.500
0
50 m

Colis Complet
Hauteur cible : 1,8 m
50
0
-50
BARBIER Moto culture
NETTO
Auto Lavage
Senlis
LA HALLE
CHAUSS'EXPO
STATION SERVICE
INTERMARCHE
AV. DU POTEAU
Limites de propriété
Légende : Flux
20 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
N
NO
NE
O
E
SO
SE
S
Echelle 1 : 2.500
0
50 m

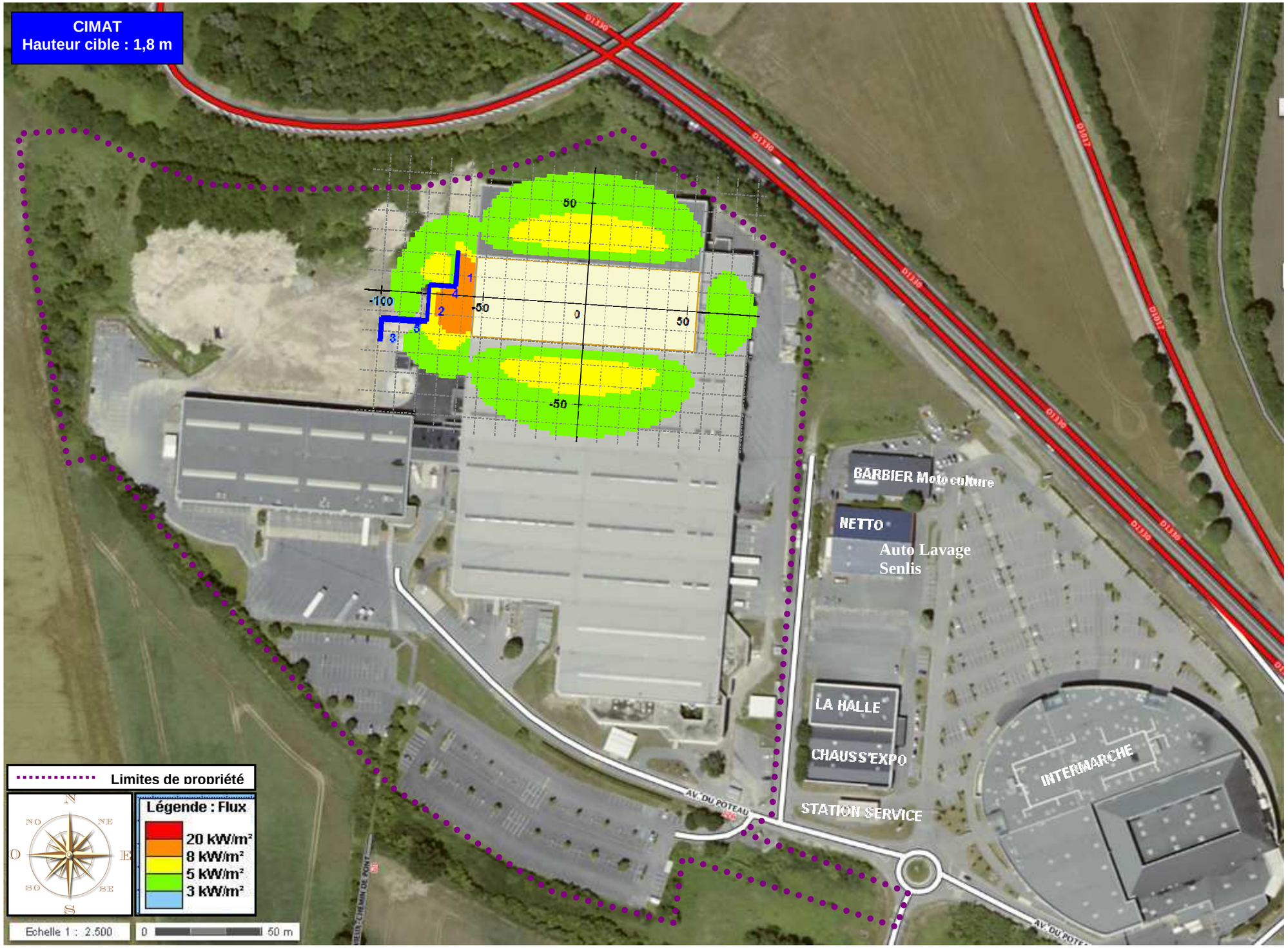
CIMAT
Hauteur cible : 1,8 m
50
-100
-50
0
50
-50
1
2
3
4
BARBIER Moto culture
NETTO
Auto Lavage
Senlis
LA HALLE
CHAUSSEXPO
STATION SERVICE
INTERMARCHE
AV. DU POTEAU
Limites de propriété
Légende : Flux
20 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
N
NO
NE
O
E
SO
SE
S
Echelle 1 : 2.500
0
50 m

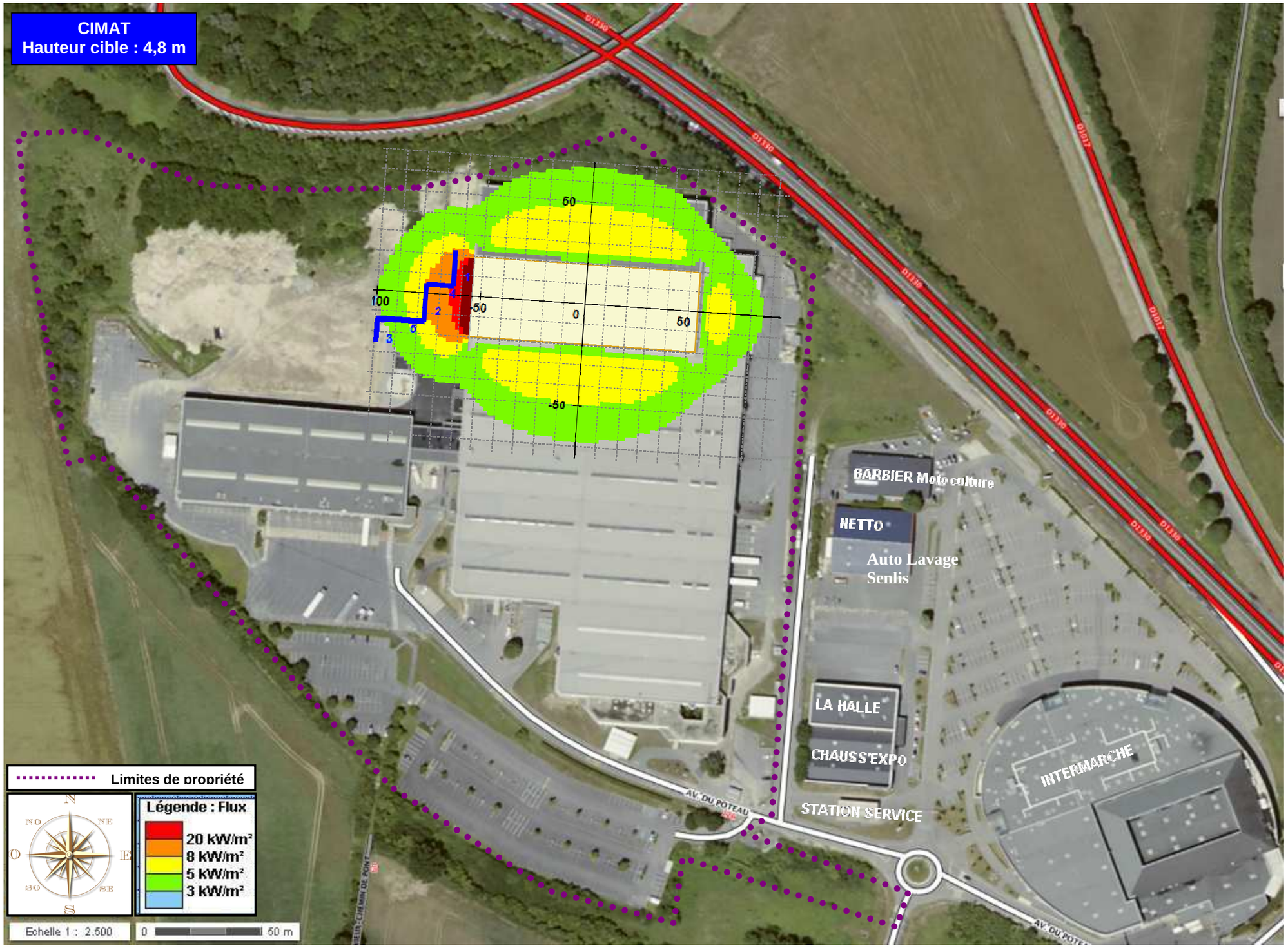
CIMAT
Hauteur cible : 4,8 m
50
100
-50
0
50
-50
1
2
3
4
5
BARBIER Moto culture
NETTO
Auto Lavage
Senlis
LA HALLE
CHAUSSEXPO
STATION SERVICE
INTERMARCHE
AV. DU POTEAU
Limites de propriété
Légende : Flux
20 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
N
NO
NE
O
E
SO
SE
S
Echelle 1 : 2.500
0
50 m

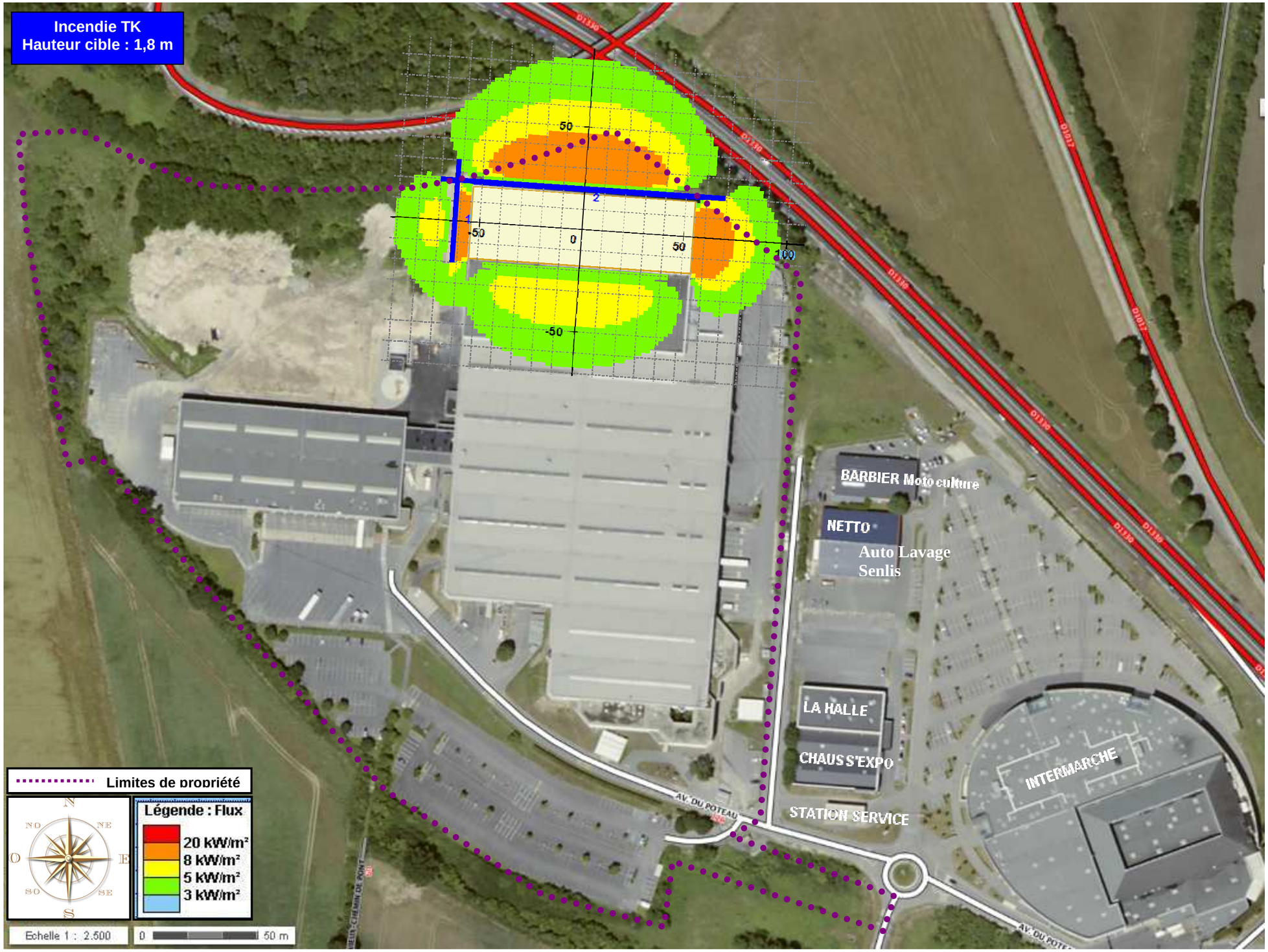
Incendie TK
Hauteur cible : 1,8 m
50
-50
0
50
100
-50
1
2
BARBIER Moto culture
NETTO
Auto Lavage
Senlis
LA HALLE
CHAUS S'EXPO
STATION SERVICE
INTERMARCHE
AV. DU POTEAU
Limites de propriété
Légende : Flux
20 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
N
NO
NE
O
E
SO
SE
S
Echelle 1 : 2.500
0
50 m

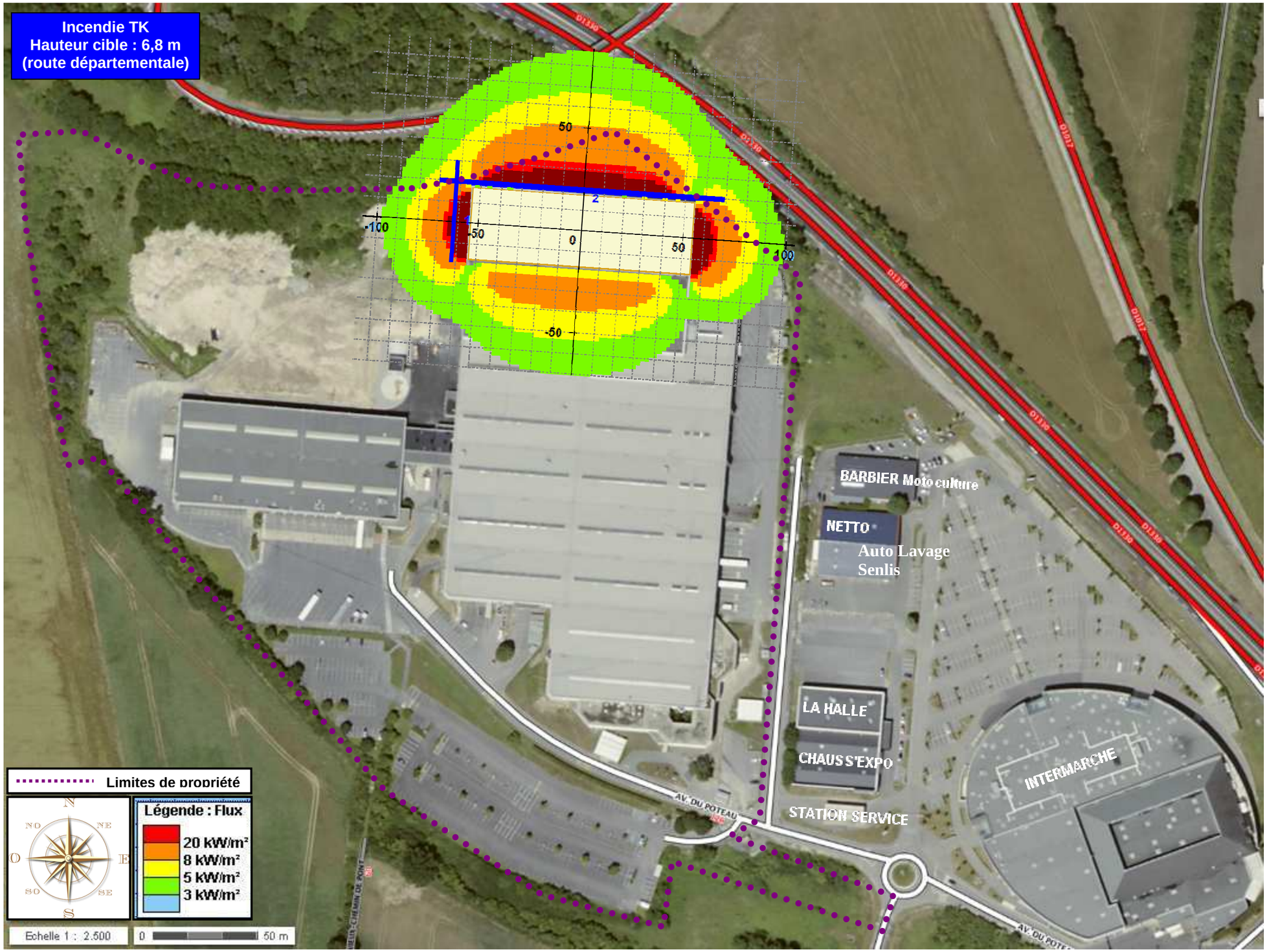
Incendie TK
Hauteur cible : 6,8 m
(route départementale)
50
-100
-50
0
50
100
-50
1
2
BARBIER Moto culture
NETTO
Auto Lavage
Senlis
LA HALLE
CHAUSSEXPO
STATION SERVICE
INTERMARCHE
AV. DU POTEAU
Limites de propriété
Légende : Flux
20 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
N
NO
NE
O
E
SO
SE
S
Echelle 1 : 2.500
0
50 m

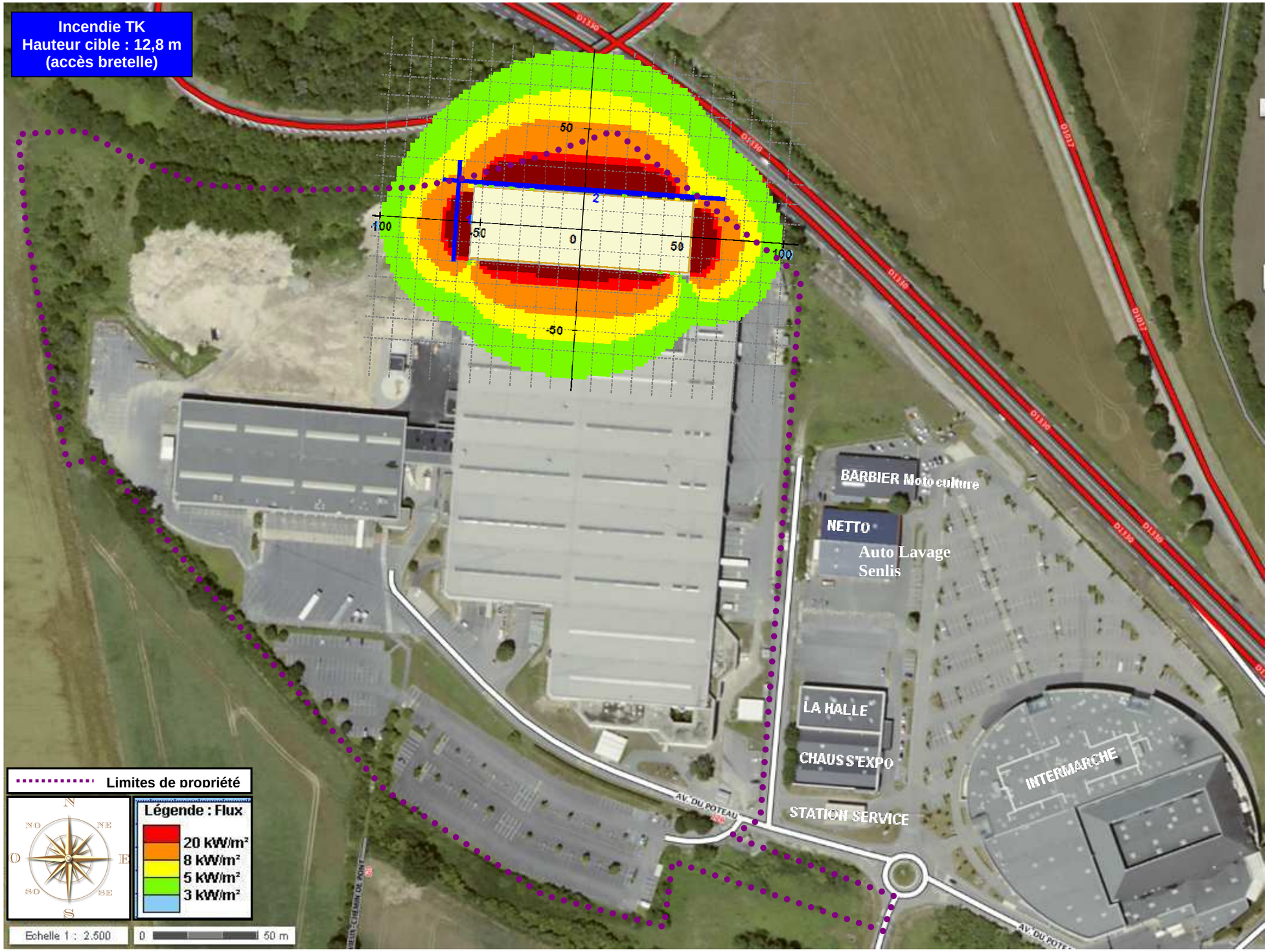
Incendie TK
Hauteur cible : 12,8 m
(accès bretelle)
50
100
-50
0
50
100
-50
BARBIER Moto culture
NETTO
Auto Lavage
Senlis
LA HALLE
CHAUS S'EXPO
STATION SERVICE
INTERMARCHE
AV. DU POTEAU
Limites de propriété
Légende : Flux
20 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
N
NO
NE
O
E
SO
SE
S
Echelle 1 : 2.500
0
50 m

Incendie Réception
Hauteur cible : 1,8 m
BARBIER Moto culture
NETTO
Auto Lavage
Senlis
LA HALLE
CHAUSSEXPO
STATION SERVICE
INTERMARCHE
AV. DU POTEAU
Limites de propriété
Légende : Flux
20 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
Echelle 1 : 2.500
0
50 m

Incendie Retour
Hauteur cible : 1,8 m
50
0
50
BARBIER Moto culture
NETTO
Auto Lavage
Senlis
LA HALLE
CHAUSS'EXPO
STATION SERVICE
INTERMARCHE
AV. DU POTEAU
Limites de propriété
Légende : Flux
20 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
N
NE
E
SE
S
SO
O
NO
Echelle 1 : 2.500
0
50 m

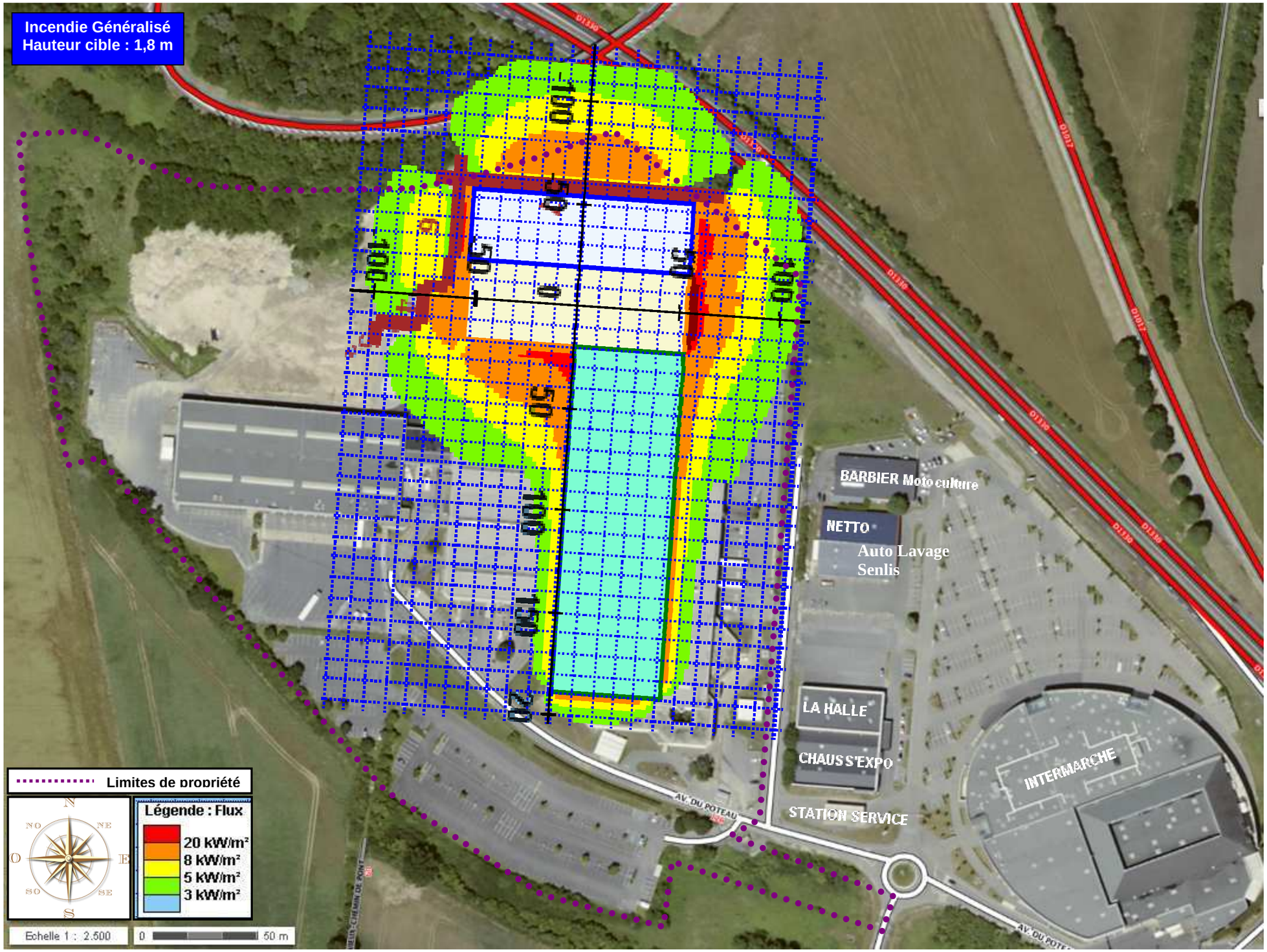
Incendie Généralisé
Hauteur cible : 1,8 m
BARBIER Moto culture
NETTO
Auto Lavage
Senlis
LA HALLE
CHAUSSEXPO
STATION SERVICE
INTERMARCHE
AV. DU POTEAU
Limites de propriété
Légende : Flux
20 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
Echelle 1 : 2.500
0
50 m

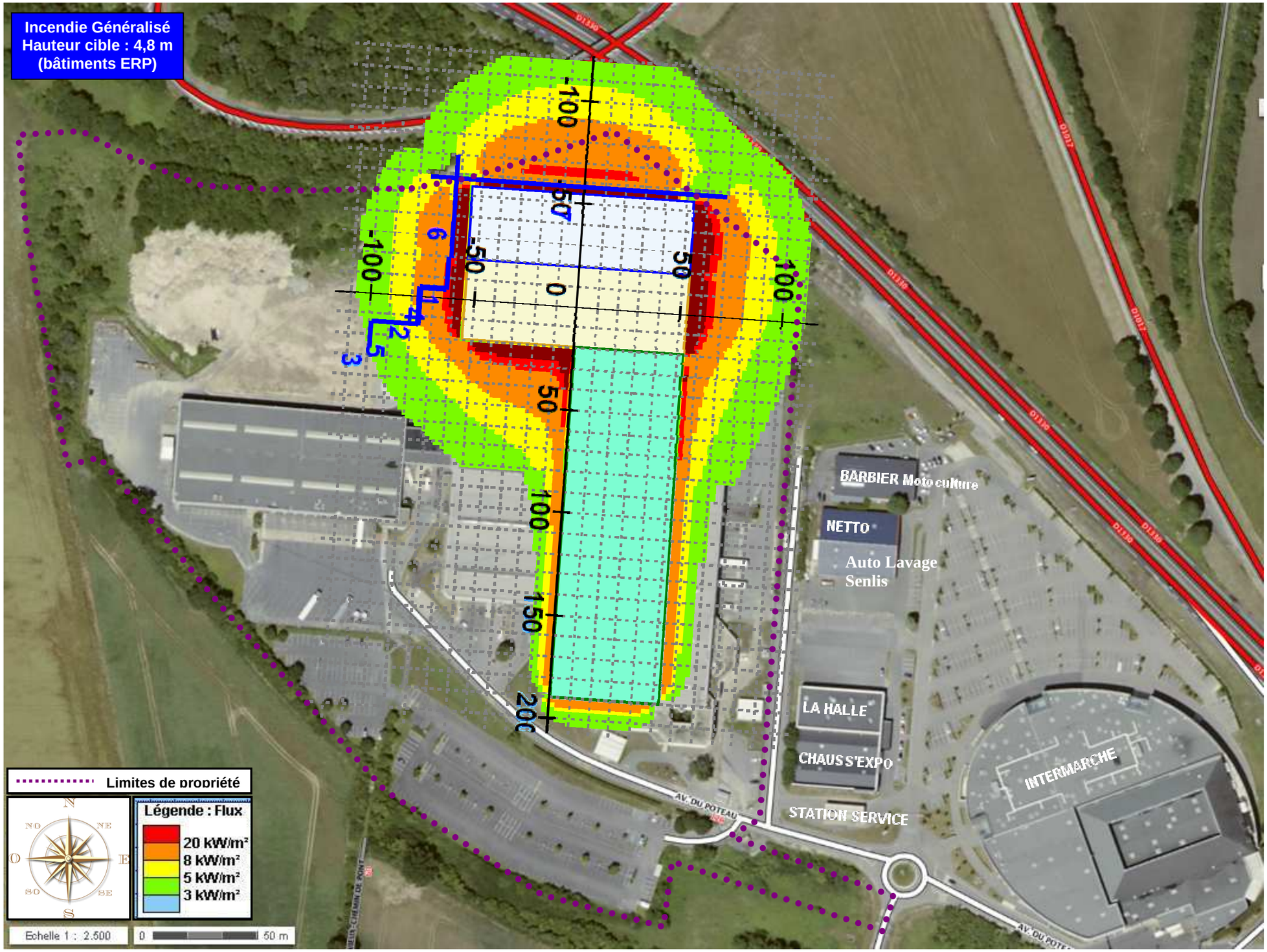
Incendie Généralisé
Hauteur cible : 4,8 m
(bâtiments ERP)
-100
-50
0
50
100
150
200
1
2
3
4
5
6
BARBIER Moto culture
NETTO
Auto Lavage
Senlis
LA HALLE
CHAUSS'EXPO
STATION SERVICE
INTERMARCHE
AV. DU POTEAU
Limites de propriété
Légende : Flux
20 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
N
NO
NE
O
E
SO
SE
S
Echelle 1 : 2.500
0
50 m

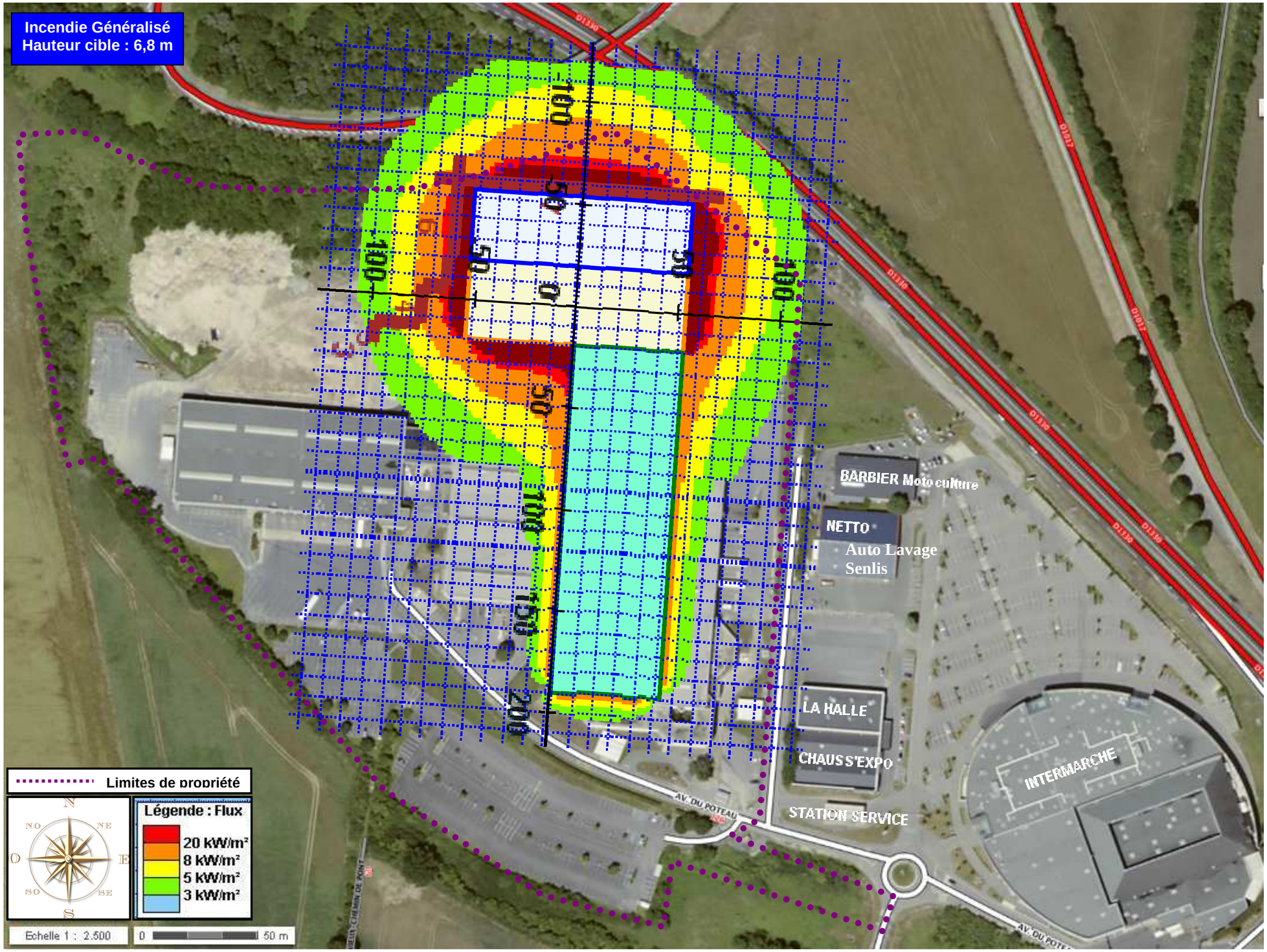
Incendie Généralisé
Hauteur cible : 6,8 m
100
50
0
50
100
200
BARBIER Moto culture
NETTO
Auto Lavage
Senlis
LA HALLE
CHAUSS'EXPO
STATION SERVICE
INTERMARCHE
AV. DU POTEAU
Limites de propriété
Légende : Flux
20 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
N
NO
NE
O
E
SO
SE
S
Echelle 1 : 2.500
0
50 m

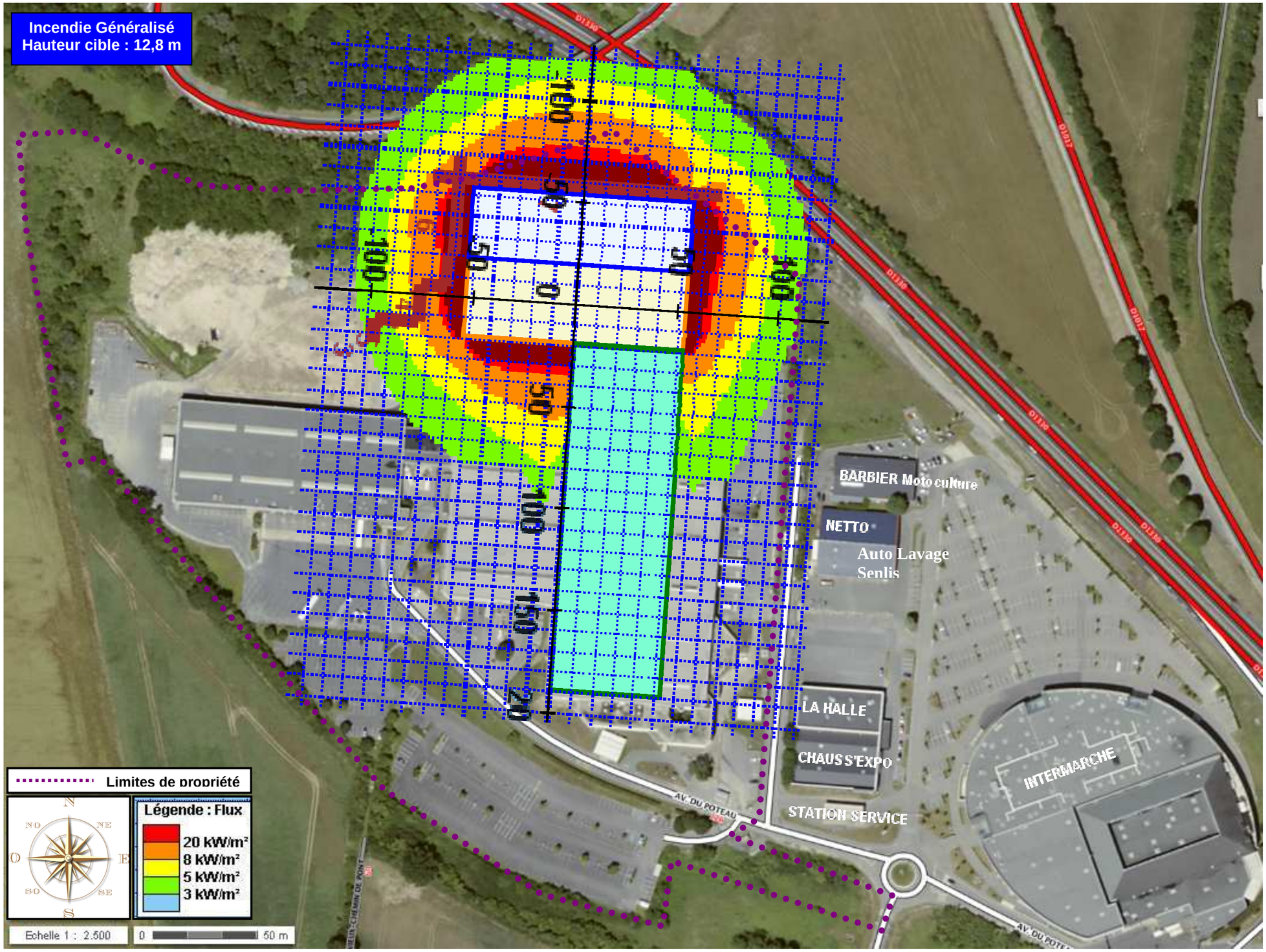
Incendie Généralisé
Hauteur cible : 12,8 m
100
50
0
50
100
150
200
BARBIER Moto culture
NETTO
Auto Lavage
Senlis
LA HALLE
CHAUSSEXPO
STATION SERVICE
INTERMARCHE
AV. DU POTEAU
Limites de propriété
Légende : Flux
20 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
N
NO
NE
O
E
SO
SE
S
Echelle 1 : 2.500
0
50 m

SCENARII AVEC LA MISE EN PLACE DE MESURES COPENSATOIRES

Définition	Z0 maximal	Z1 maximal	Z2 maximal	Probabilité	Cinétique	Effets redoutés
Incendie de la cellule TK cible 1,8m avec merlon	32	41	53	Improbable	Rapide	Effets thermiques limités au site Emission de fumées sans retombées toxiques au sol Pollution des eaux et du sol limitées au site sans effet pour l'Homme
Incendie de la cellule TK cible 6,8m avec merlon	33	45	58			
Incendie de la cellule TK cible 12,8m avec merlon	33	45	61			
Incendie généralisé	34	47	65	Possible mais extrêmement peu probable	Rapide	Effets thermiques limités au site Emission de fumées sans retombées toxiques au sol Pollution des eaux et du sol limitées au site sans effet pour l'Homme

On trouvera en pages suivantes la représentation graphique des effets de chacun des scénarii retenus décrits ci-dessus.

Incendie TK
Hauteur cible : 1,8 m
BARBIER Moto culture
NETTO
Auto Lavage
Senlis
LA HALLE
CHAUSSEXPO
STATION SERVICE
INTERMARCHE
AV. DU POTEAU
Limites de propriété
Légende : Flux
20 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
Echelle 1 : 2.500
0
50 m

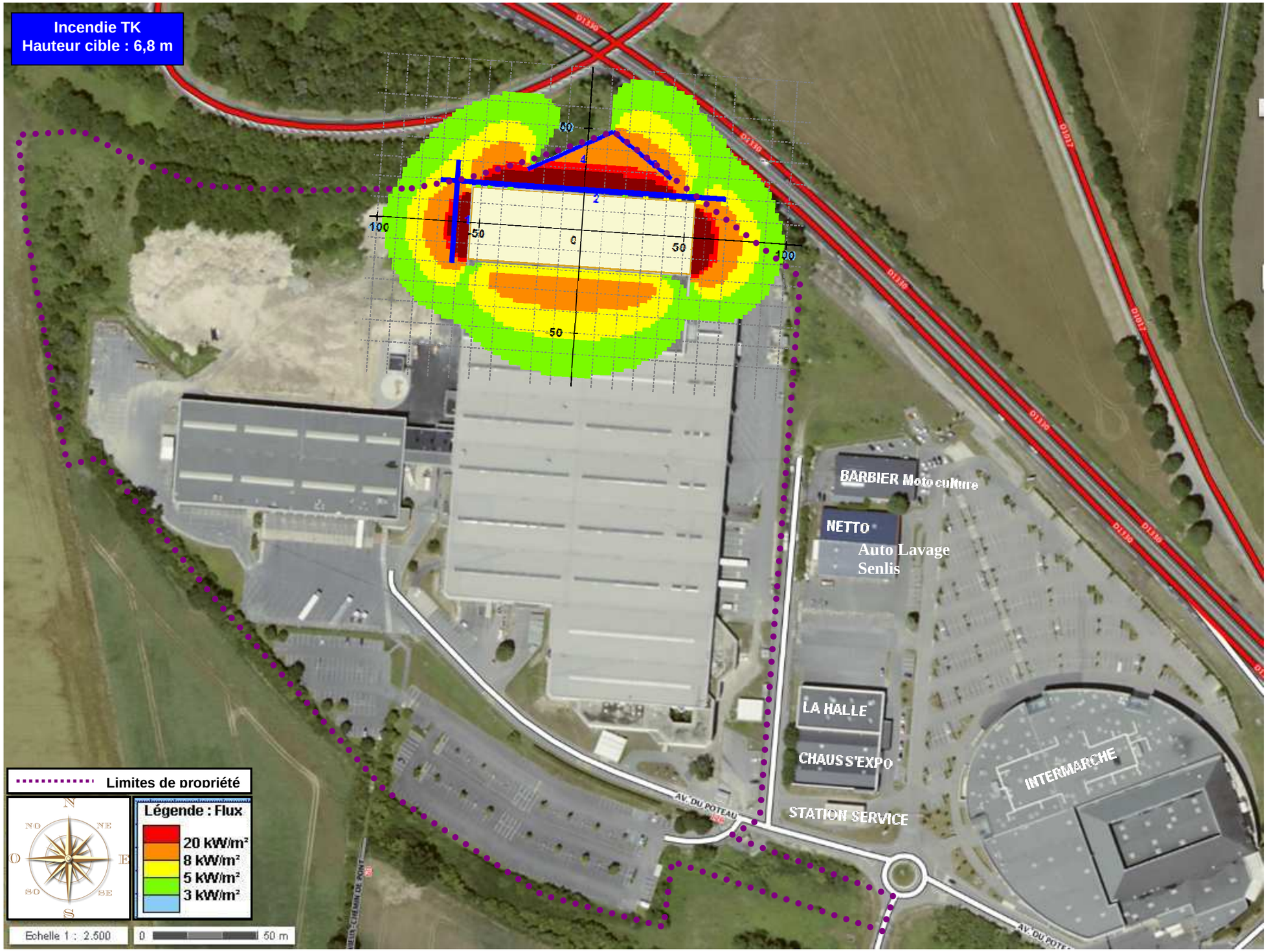
Incendie TK
Hauteur cible : 6,8 m
100
50
0
50
100
50
BARBIER Moto culture
NETTO
Auto Lavage
Senlis
LA HALLE
CHAUSSEXPO
STATION SERVICE
INTERMARCHE
AV. DU POTEAU
Limites de propriété
Légende : Flux
20 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
Echelle 1 : 2.500
0
50 m

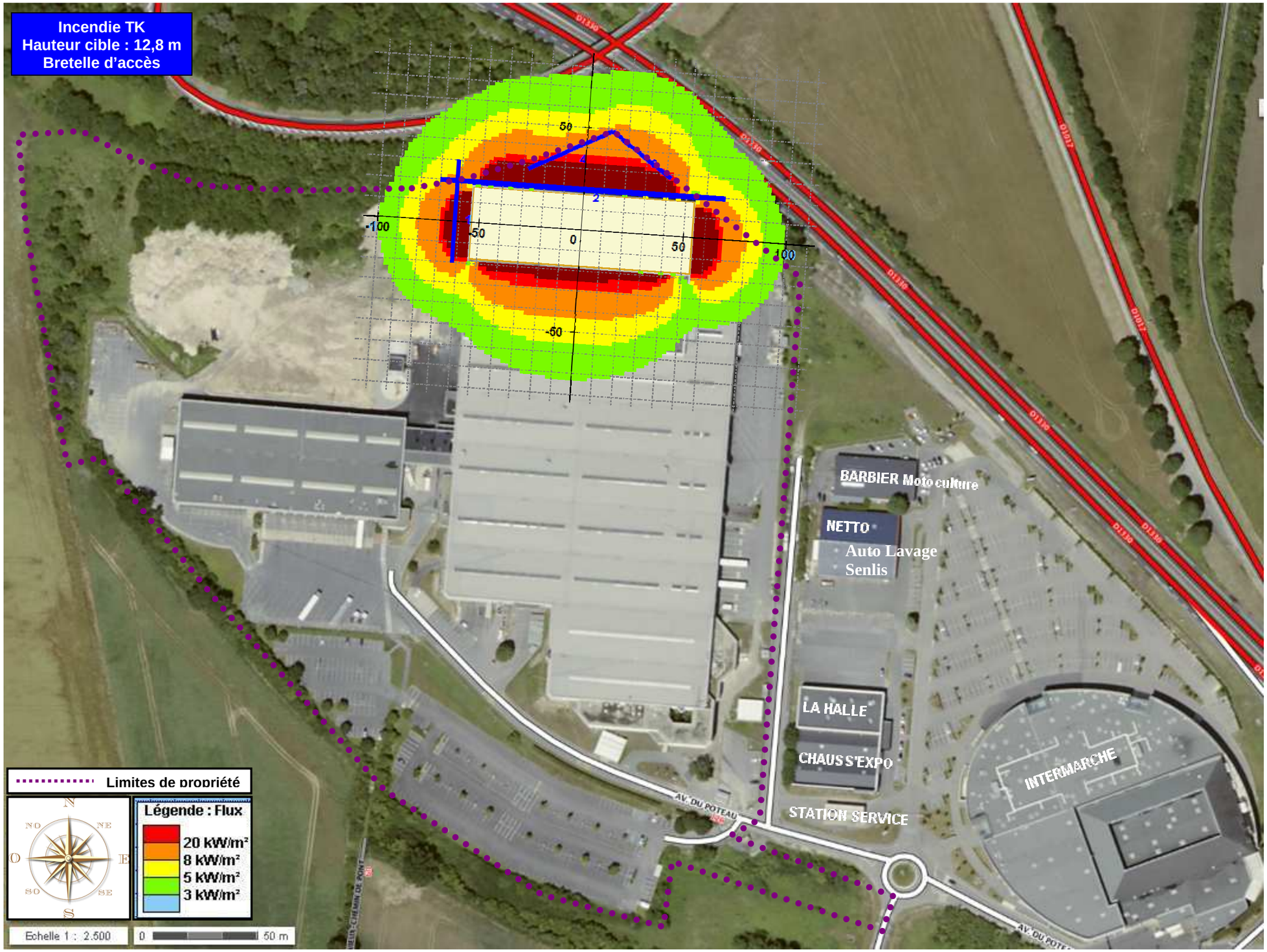
Incendie TK
Hauteur cible : 12,8 m
Bretelle d'accès
50
-100
50
0
50
100
-50
BARBIER Moto culture
NETTO
Auto Lavage
Senlis
LA HALLE
CHAUSSEXPO
STATION SERVICE
INTERMARCHE
AV. DU POTEAU
Limites de propriété
Légende : Flux
20 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
N
NO
NE
O
E
SO
SE
S
Echelle 1 : 2.500
0
50 m

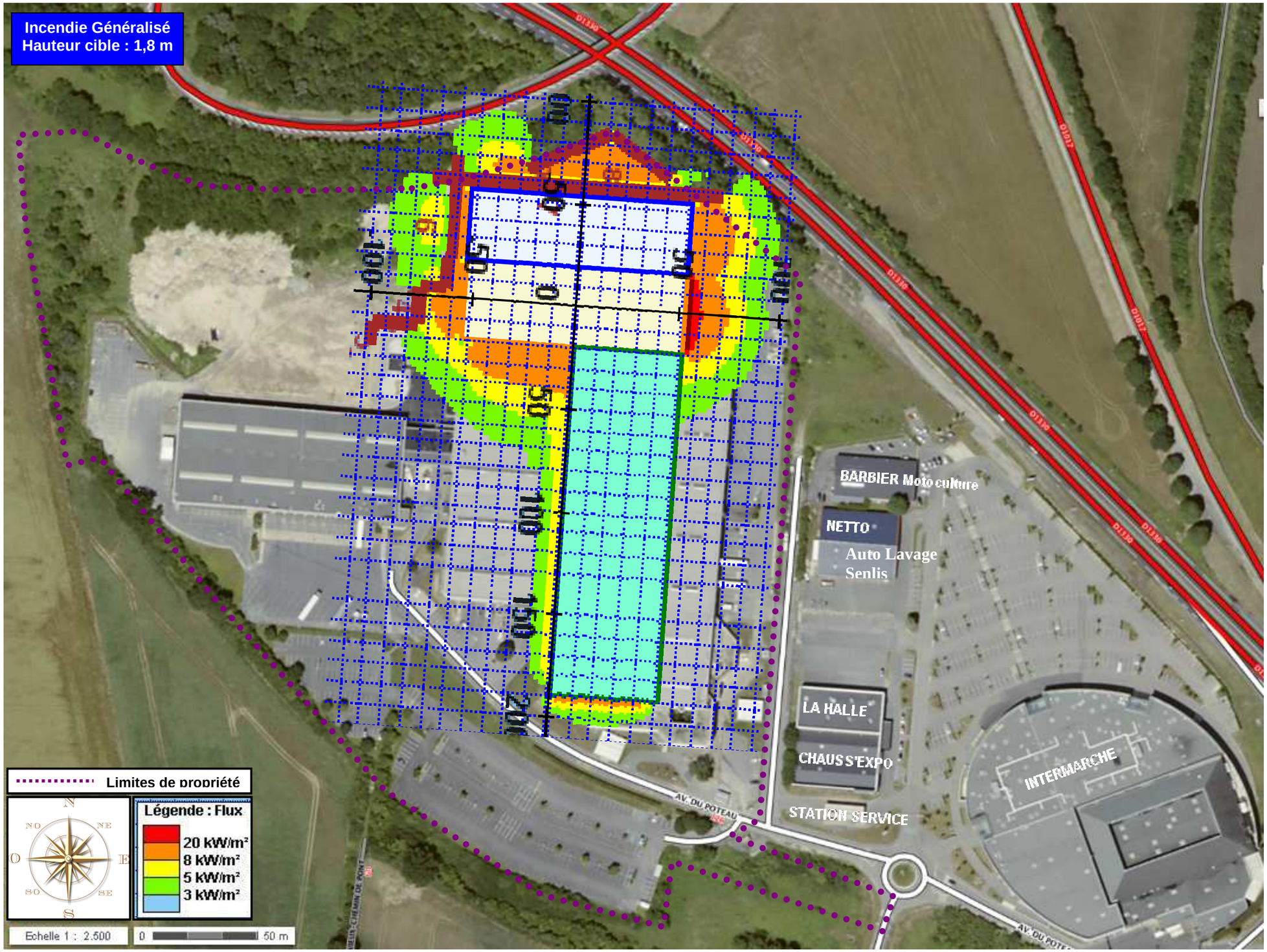
Incendie Généralisé
Hauteur cible : 1,8 m
BARBIER Moto culture
NETTO
Auto Lavage
Senlis
LA HALLE
CHAUSSEXPO
STATION SERVICE
INTERMARCHE
AV. DU POTEAU
Limites de propriété
Légende : Flux
20 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
Echelle 1 : 2.500
0
50 m

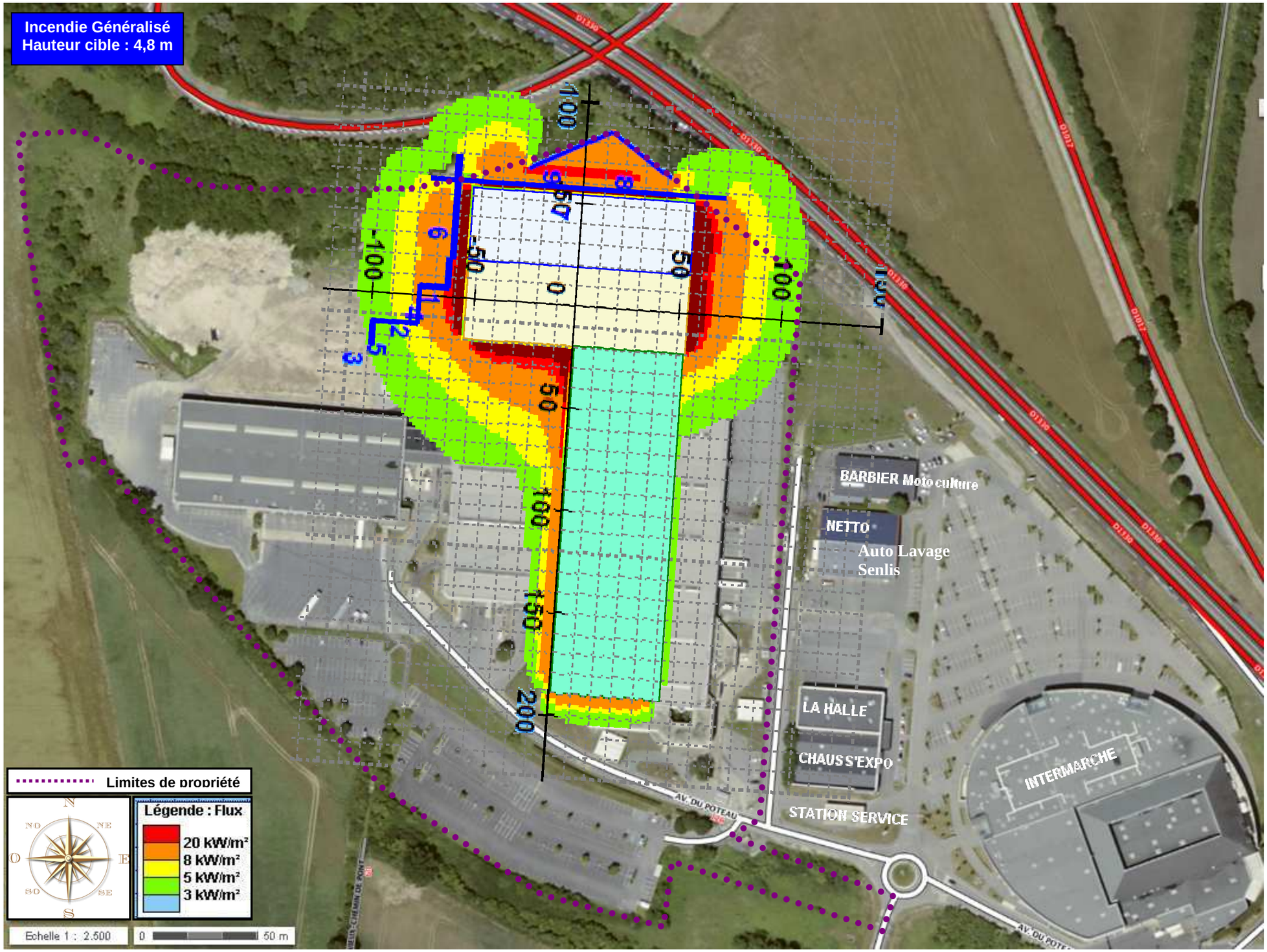
Incendie Généralisé
Hauteur cible : 4,8 m
BARBIER Moto culture
NETTO
Auto Lavage
Senlis
LA HALLE
CHAUSSEXPO
STATION SERVICE
INTERMARCHE
AV. DU POTEAU
Limites de propriété
Légende : Flux
20 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
Echelle 1 : 2.500
0
50 m

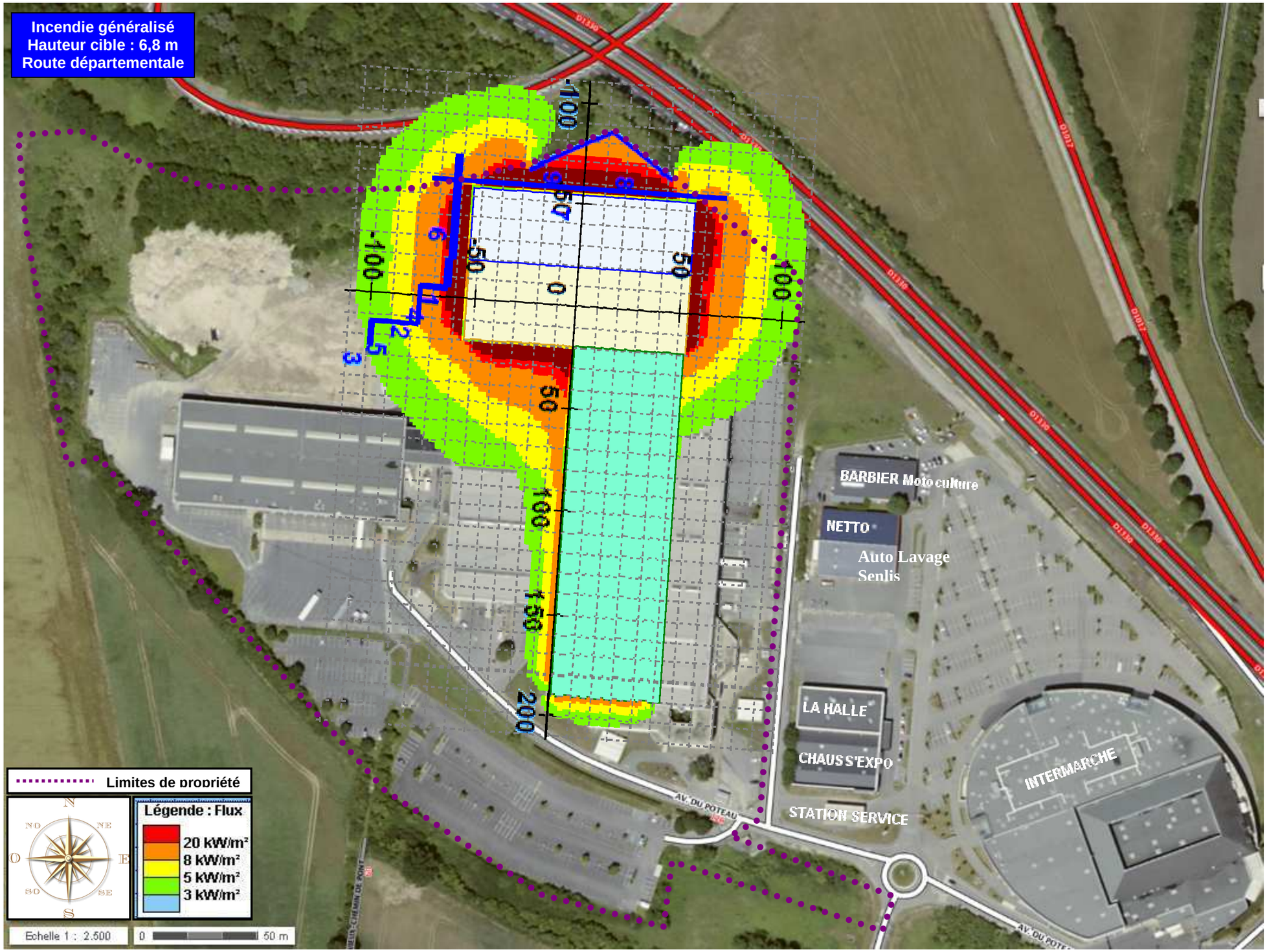
Incendie généralisé
Hauteur cible : 6,8 m
Route départementale
BARBIER Moto culture
NETTO
Auto Lavage
Senlis
LA HALLE
CHAUSS'EXPO
STATION SERVICE
INTERMARCHE
AV. DU POTEAU
Limites de propriété
Légende : Flux
20 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
Echelle 1 : 2.500
0
50 m

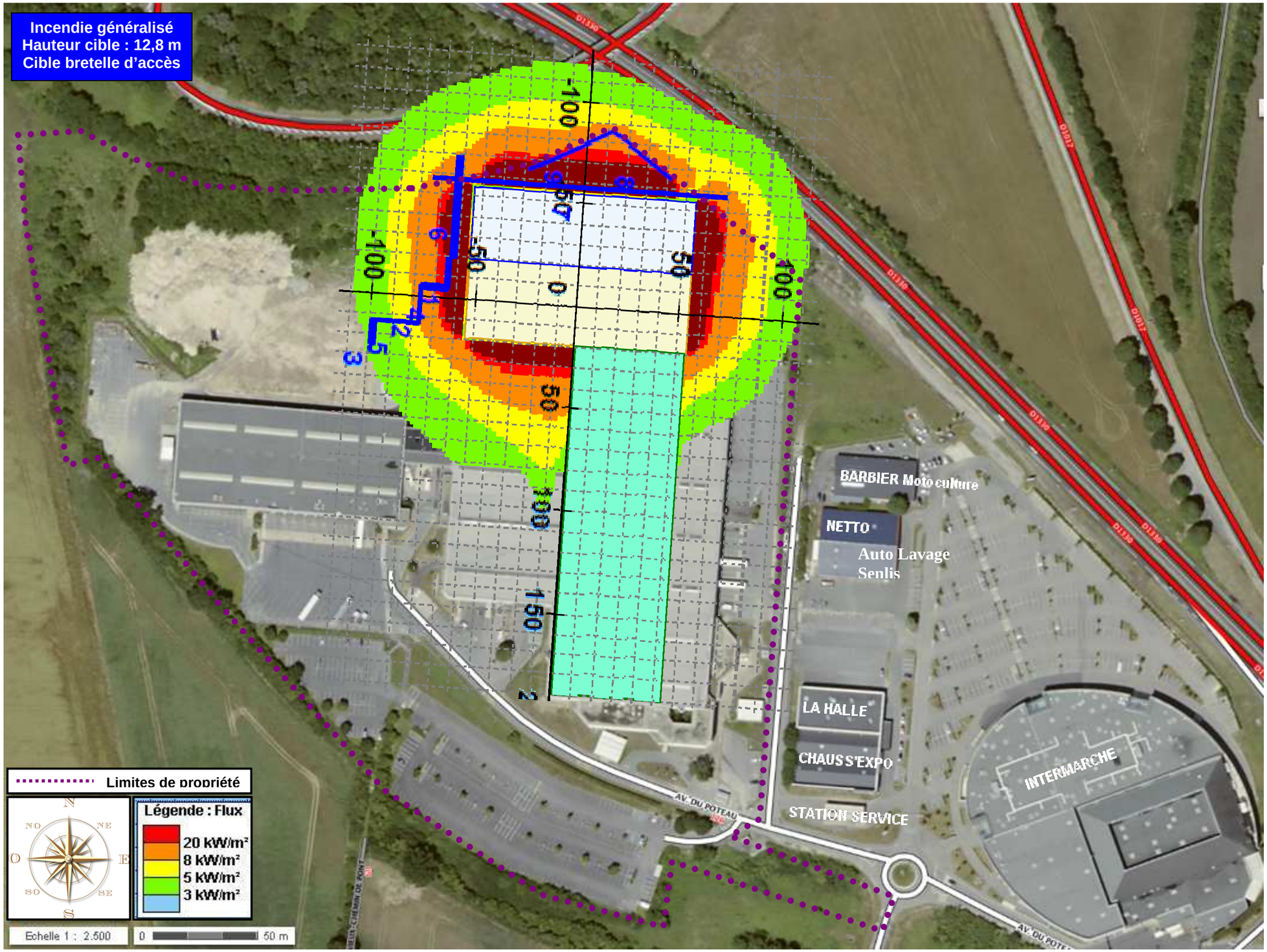
Incendie généralisé
Hauteur cible : 12,8 m
Cible bretelle d'accès
-100
-50
0
50
100
300
150
BARBIER Moto culture
NETTO
Auto Lavage
Senlis
LA HALLE
CHAUSS'EXPO
STATION SERVICE
INTERMARCHE
AV. DU POTEAU
Limites de propriété
Légende : Flux
20 kW/m²
8 kW/m²
5 kW/m²
3 kW/m²
N
NO
NE
O
E
SO
SE
S
Echelle 1 : 2.500
0
50 m

2.4. TRAITEMENT DES SCENARII MAJEURS

L'incendie de la cellule TK et l'incendie généralisé ressortent en scénarii majeurs. Pour traiter ces scénarii, la mise en place de merlon à 12m de haut sera réalisée afin de protéger la bretelle d'accès et la route départementale.

Liste des fonctions de sécurité.

F1	Eviter les réactions entre produits (produits incompatibles, matières dangereuses)
F2	Eviter l'inflammation par une cigarette
F3	Eviter les dysfonctionnements d'appareils électriques et d'éclairage
F4	Eviter les échauffements lors de travaux par point chaud
F5	Eviter les échauffements causés par le chauffage
F6	Prévenir l'inflammation engendrée par le process, les activités connexes, la manutention, …., dans la cellule
F7	Protéger contre la foudre (effets directs et indirects)
F8	Eviter les effets dominos provenant des installations situées à l'extérieur de la ou des cellules
F9	Eviter la propagation de l'incendie à la cellule et éteindre l'îlot/rack
F10	Contenir l'incendie dans la cellule
F11	Eviter la pollution des eaux et des sols
F12	Atténuer les effets thermiques

Dispositifs de sécurité par fonction.

N°	Descriptif	F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7	F8	F9	F10	F11	F12
1	Cellule spécifique matières incompatibles ou dangereuses (Aérosols placés dans 1 local isolé)	x											
2	Produits dangereux dans leurs emballages d'origine et absence d'opérations de transvasement	x											
3	Permis d'intervention				x		x						
4	Permis de feu				x		x						
5	Chauffage par air chaud depuis un générateur gaz situé en toiture					x							
6	Matériel électrique conforme à la réglementation (en bon état et entretenu)			x			x	x					
7	Protection foudre							x					
8	Interdiction de fumer		x										
9	Matériaux utilisés pour l'éclairage naturel ne produisant pas de gouttes enflammées			x									
10	Site clôturé									x			
11	Intervention du personnel avec extincteur à proximité									x			
12	Intervention du personnel avec RIA									x			
13	Système de désenfumage (exutoires, cantons de désenfumage, amenées d'air frais, …)									x	x		
14	Détection et extinction automatique									x			

N°	Descriptif	F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7	F8	F9	F10	F11	F12
15	Éloignement activité connexes par rapport aux stockages						x						
16	Intervention du personnel avec extincteur et/ou RIA sur le quai de livraison									x			
17	Compartimentage (murs, portes REI 120)								x		x		
18	Capots de protection			x			x						
19	Nettoyage régulier des abords de bâtiments								x				
20	Eloignement par rapports aux activités extérieures								x				
21	Toiture légère ou paroi faible avec présence de ventilation (local de charge / chaufferie)								x				
22	Coupure énergie (interrupteur)			x									
23	Intervention des services de secours									x	x		x
24	Collecte et rétention des eaux incendie sur le site											x	
25	Eloignement des stockages extérieurs (palettes, déchets, gaz…)								x				
26	Conformité des locaux et installations techniques aux arrêtés de prescriptions générales								x				
27	Ecrans thermiques (murs REI 240, merlons)								x				x
28	Palettier automatisé (interdiction de toute présence humaine en période de fonctionnement						x						

N°	Descriptif	F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7	F8	F9	F10	F11	F12
29	Coupure d'énergie asservie à la détection de gaz avec report à la centrale du poste de garde présent 24h/24h et 7j/7 (local chaufferie, local de charge)								x				
30	Déclenchement du POI									x			

Liste des évènements initiateurs (EI).

Réf	Intitulés	Sièges des événements initiateurs
Ei-1	Réaction entre produits (produits incompatibles, matières dangereuses)	
Ei-2	Cigarette	
Ei-3	Installations électriques / éclairage	
Ei-4	Travaux par points chauds	
Ei-5	Chauffage	

Réf	Intitulés	Sièges des événements initiateurs	
Ei-6	Process / activités connexes / manutention	Conditionnement	Cercleuse
			Palettiseur automatique
			Générateur de colle
			Scotcheuse
			Filmeuse
			Compresseur
			Convoyeur
			Balance
		Stockage	Stockages automatiques
		Manutention	Chariots électriques
			1 Chariot thermique (Zone réception)
		Divers	Balayeuse
			Laveuse électrique ou thermique
Ei-7	Foudre		

Réf	Intitulés	Sièges des événements initiateurs	
Ei-8	Effets dominos	Locaux techniques	Chaufferie
			Local de charge des accumulateurs
			Local électrique
			Stockages de déchets en extérieur
			Local sprinkler
			Zones de stockages de palettes en extérieur
		Quais	
		Stockage combustible (utilités)	
		Locaux sociaux / bureaux	
		Autres installations industrielles	
		Circulation	

NŒUD PAPILLON pour l'incendie de la cellule TK

Légende couleur.

Jaune : Evénement initiateur
Bleu : les 3 composants du triangle du feu
Rouge : Evénement Redouté Central

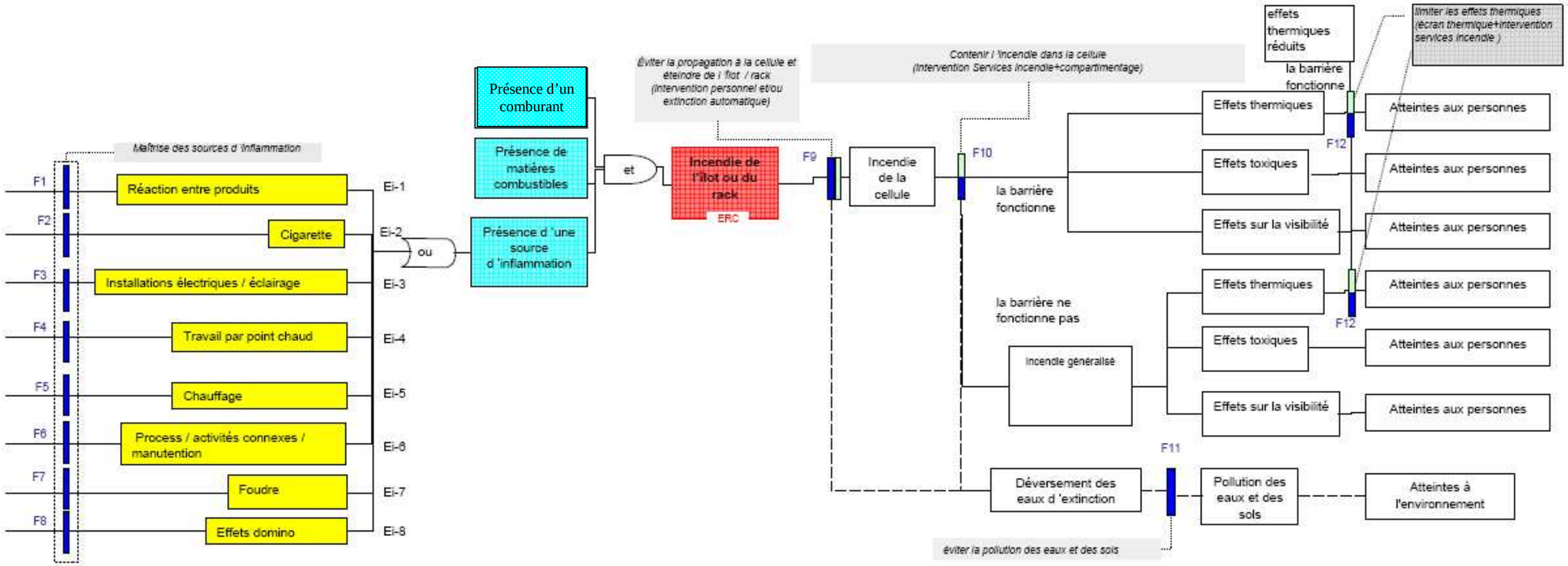

2.5. MOYENS D'EXTINCTION ET DE RETENTION

Les moyens en eaux d'extinction ont été calculés. Le débit requis pour éteindre un incendie sur le site est de 365 m^3/h, soit 7 poteaux incendies avec un débit de 60 m^3/h.

L'établissement dispose de 8 poteaux incendie dont 6 en simultané alimentés depuis de 2 cuves aériennes d'un volume unitaire de 360 m^3 (3 Poteaux incendie par cuve). Le débit des 6 poteaux incendie est de 60 m^3/h. Les deux cuves sont d'un volume de 360 m3. La cuve coté réception aura sa propre moto-pompe de 180 m^3/h. La seconde utilisera la moto-pompe du nouveau local sprinkler (cellules 3 et 6), cette pompe sera de 180 m^3/h. Ces groupes loto-pompes permettent d'atteindre une pression de 4 bars.

Les 2 autres poteaux incendie restant sont alimentés depuis le réseau d'eau communal.
Ces poteaux sont conformes à la Norme NFS 62-200 d'août 2009

A la demande des pompiers, la cuve de réserve d'eau pour le sprinklage (cellules 3 et 6) est équipée de 2 raccords pompiers facilement accessibles ainsi que d'une vanne ¼ de tour.

La société **Office DEPOT** possède également une réserve d'eau alimentée par l'eau de ville d'une capacité de 120m^3 que les pompiers pourront utiliser avec leur propre matériel d'aspiration.

Les cellules 3 et 6 sont protégées par un système d'extinction automatique associée à une réserve de 686 m^3 et d'une moto-pompe de 180 m^3/h. Les cellules CIMAT et TK sont protégées par un système d'extinction automatique associée à une réserve de 500 et 30 m^3.

Le volume d'eaux d'extinction à retenir a été calculé à 2 186 m^3.

Cette capacité de confinement est notamment possible par la présence d'un bassin de confinement de 1 950 m^3. La collecte des eaux résiduaires incendie dans ce bassin est rendue possible par la présence de vannes de barrage automatiques implantées sur le réseau des eaux pluviales.
Ces vannes sont couplées à la détection incendie et peuvent être commandées manuellement.
Un report d'alarme spécifique au poste de garde indique la mise en œuvre de ces vannes.

A ce volume de rétention, s'ajoute 340 m^3 de confinement disponible au niveau de la voirie interne du parking expédition. Ce volume de confinement supplémentaire est possible par la présence de bordures de voirie rehaussées.

Cette rétention de 340 m^3 permet aussi, via une vanne de barrage d'assurer la mise en rétention de l'aire de dépotage de la cuve de fioul de 30 m^3.

La société **Office DEPOT** possède donc une capacité de confinement de 2 290 m^3 (hors volume de confinement dans les locaux).

Cette capacité de 2 290 m^3 est suffisante au regard du volume des eaux résiduaires incendie susceptibles de devoir être retenu. Ce volume d'eaux résiduaires incendie a été évalué à 2186 m^3.